

Rentrée Septembre 2020



CONDITIONS ET PROCEDURES

Conditions d'inscription

Madame, Monsieur, J'ai le plaisir de vous informer que la campagne d'inscription débutera le lundi 02 Mars 2020, je vous invite à prendre connaissance des conditions suivantes, relatives à la préinscription puis à l'inscription de votre/vos enfant(s).

1. INSCRIPTION, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Important : Après la préinscription en ligne obligatoire, les familles doivent déposer, au secrétariat, un dossier complet de l'élève (procédure d'inscription).

Admission en maternelle

- Pour être admis en toute petite section (TPS), les enfants doivent avoir atteint l'âge de 2 ans le jour de la rentrée et être prêts physiquement (propreté) à la fréquentation de la maternelle (le port de la couche n'est pas envisageable).

Pour la rentrée de septembre 2020, il s'agit donc des enfants nés avant le 1er septembre 2018.

- Pour être admis en PS, MS et GS, les élèves doivent avoir atteint au 31 décembre 2020 respectivement l'âge de 3 ans, 4 ans, 5 ans et avoir également acquis la propreté.

Admission du CP au CM2 et au secondaire :

Cas n°1 : l'admission est conforme à la décision prise par l'établissement scolaire d'origine (décision du dernier conseil de classe) si l'élève est scolarisé en 2019-2020 :

-dans un établissement scolaire en France du secteur public (ou CNED) ou du secteur privé sous contrat.

-dans un établissement scolaire hors de France homologué* (pour le niveau concernant l'élève).

(* **Attention** : Plusieurs établissements à l'étranger ne sont homologués que pour certains niveaux seulement.

Cas n°2 : l'admission pour les élèves scolarisés en 2019-2020, dans un établissement non homologué, est soumise à la condition de réussir un test écrit d'évaluation de niveau .Pour les familles ne résidant pas en Côte d'Ivoire au moment de l'inscription, l'ensemble des pièces peut être envoyé par scan à l'adresse mail :

-secrétariat du primaire: informations@cours-sevigne.org

-secrétariat du collègue: secretariat.college.sevigne@gmail.com.

Je vous invite à veiller à la qualité des scans que vous faites parvenir à l'établissement.

Vous devrez néanmoins déposer les pièces originales au secrétariat.

2. **DROITS DE SCOLARITE et AUTRES FRAIS**

Le règlement financier 2020-2021 est disponible sur le site du cours sévigné.

[Après acceptation du dossier, vous recevrez une facture acompte à régler dans les 72 heures. Cette inscription en ligne ne sera effective qu'après paiement du premier appel de fonds AVANT le 30/04/2020 et dépôt de toutes les pièces obligatoires avant le 30/06/2020.](#)

Procédure d'inscription

Etape1 : Préinscription en ligne obligatoire (Voir tutoriel)

- A partir du site, cliquer sur « préinscription en ligne »
- Bien lire les conditions de préinscription et accepter
- Renseigner chaque page l'une après l'autre et enregistrer au fur et à mesure
- Valider la préinscription, imprimer et signer la fiche PDF de préinscription.
- Joindre à cette fiche les pièces à fournir et se rendre au secrétariat.

Etape2 : Dépôt du dossier au secrétariat

- La fiche PDF signée
- Une photocopie des bulletins trimestriels (secondaire) ou du livret de compétences ou d'évaluation (primaire) de l'année en cours
- 3 photos d'identité de l'élève du même tirage, avec précision du nom, du prénom, de la date de naissance et de la classe demandée au dos de chaque photo
- Une photocopie du livret de famille ou un original de l'extrait de l'acte de naissance de l'élève
- Pour les classes de 3^{ème} la photocopie d'une pièce d'identité de l'élève valable au moins jusqu'au 31 juillet 2020
- Une photocopie du passeport ou de la CNI (en cours de validité) du père et de la mère (ou du tuteur légal : une procuration légale obligatoire est à fournir)
- Le justificatif de l'autorité parentale pour les parents séparés, divorcés ou pour le tuteur légal
- *La fiche d'adhésion au règlement financier signée
- *La fiche médicale confidentielle avec une photocopie du carnet de vaccinations (sous pli fermé)
- *La fiche médicale d'urgence

(*) Documents à télécharger sur notre site et à REMPLIR LISIBLEMENT .

Seuls les dossiers complets seront recevables.

Etape3 : Paiement et compléments de dossier

En cas d'admission du dossier, déposer :

1. A la comptabilité (par mail : intendant.hamon@gmail.com), le justificatif du paiement
2. Au secrétariat, les pièces complémentaires obligatoires suivantes :
 - Le certificat de radiation (exeat) de l'établissement d'origine (dès la confirmation de l'inscription par le paiement)
 - Une photocopie de la décision d'orientation (avis de passage) du dernier conseil de classe, de l'établissement d'origine (au plus tard le 30 juin 2020).
 - Un N° de téléphone valable en Côte-d'Ivoire.

HORAIRE : Le bureau des secrétariats sont ouverts tous les jours :

Collège : Du lundi au vendredi de 07h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Primaire : - Lundi, mercredi, vendredi : de 7h15 à 12h30 et de 14h à 17h

-Mardi et jeudi : de 7h15 à 12h et de 13h15 à 16h30

NB : La présence effective d'au moins un des parents pour le dépôt du dossier est vivement recommandée.

Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous accueillir, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente

Laetitia mockey